

Tencin Toujours

Tencin pour Tous

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°4

AVRIL 2015

LE MOT DU MAIRE



Au mois de janvier notre pays a été frappé par un acte terroriste sans précédent visant les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité qui font la force de la France. Toucher au droit de la libre expression et au droit à la différence c'est toucher aux fondements de nos libertés et de notre démocratie.

Notre démocratie est fragile et ces événements sont là pour le prouver, mais la mobilisation sans précédent du peuple de France a démontré de façon magistrale notre attachement aux valeurs de la République.

La France est forte de ses différences c'est ce qui en fait sa grandeur.

La France est riche de toutes ses influences c'est ce qui en fait sa splendeur.

Face à l'intolérance, restons ouverts aux autres, restons unis.

François Stefani



Actualités – Suite des travaux

COMMERCES

Les travaux d'aménagement de notre zone commerciale ont démarré et nous pouvons espérer l'agrandissement de notre supérette et l'implantation de nouveaux commerces dès cet automne selon le cahier des charges.



Suite des travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques sont en cours d'achèvement rues du Lavoir, du Béal et Vieille rue.

Merci à tous les riverains pour leur patience. Ils profiteront cet été d'un environnement plus agréable.



Jardins familiaux

Après le cabanon érigé cet été, le portail et la clôture ont été installés dernièrement. Ces derniers, selon les recommandations du Conseil général et de la FRAPNA, permettront le passage de la petite faune, tout en empêchant le plus gros gibier de pénétrer dans l'enceinte des jardins.

Le SIBRECSA, à la demande de la commune, a déposé un tas de compost à l'entrée des jardins familiaux côté RD 523. Il est en libre service à toute la population tencinoise, qui en ce début de printemps pourra l'utiliser pour ses travaux de jardinage.

Il reste quelques parcelles de jardins non attribuées, si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le président de l'association à l'adresse électronique suivante : bernardmeyrieux3@hotmail.fr.

Installation des gens du voyage

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, les élus ont mené une réflexion sur le devenir du site de l'ancienne porcherie dont le foncier est en vente depuis plusieurs années et où seule une activité liée à l'agriculture pourrait s'installer.

La Communauté de communes à qui nous avons signalé la disponibilité de ce terrain pour la création d'une déchetterie en rive gauche de l'Isère nous a répondu que l'urgence était plutôt à la recherche de foncier pour accueillir une aire de grand passage pour les gens du voyage.

Avant que le Conseil municipal ne se prononce, nous avons sollicité les techniciens et élus de la Communauté de communes en charge de la thématique « gens du voyage » à venir nous présenter le projet.

De nombreux citoyens, informés de cette éventualité sont venus exprimer leurs inquiétudes, leurs appréhensions, leurs peurs, voire davantage vis à vis de cette population.



Le Monde du 18 juin 1998
www.mayvon.chez-alice.fr

Nous connaissons, comme chacun d'entre-vous, les préjugés et les discriminations dont ces populations ont souffert et dont elles font encore aujourd'hui l'objet.

À ces arguments emprunts parfois de propos xénophobes, souvent infondés mais pétris de peurs réelles, parfois dérisoires comme la certitude de voir « son » bien immobilier perdre de sa valeur, comme les troubles à la tranquillité publique qu'une telle installation pourrait susciter, que dire ? Que répondre ? Puisque les nomades sont aux yeux d'une grande majorité coupables de tous les maux de la terre.

Dans ces conditions la municipalité ne donnera pas suite à cette proposition du Grésivaudan. Pour autant, nous regrettons que cette éventualité ait donné lieu à l'expression d'idées intolérantes et excluantes.

Espérons que cette communauté des gens du voyage trouvera des lieux d'accueil qui auront su dépasser ces préjugés.

F. Stefani et J. Marseille

Horaires de la Mairie de Tencin

La mairie vous accueille :

- le lundi de 13h30 à 18h,
- le mardi de 13h30 à 15h,
- le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
- le jeudi de 13h30 à 18h,
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

En dehors de ces horaires vous avez la possibilité de déposer les documents dans la boîte aux lettres située au niveau de l'entrée principale.

IMPORTANT : l'entrée de la mairie se situe sur la terrasse du bâtiment face au parc.

Temps d'activités périscolaires

La ligne téléphonique de M. MARTINAND (Responsable des TAP), pour échanges relatifs aux activités périscolaires est :
07.76.90.69.98

Réunion publique TAP
Le 19 juin à 20h
Espace culturel

Vie pratique

Votre site Web évolue !

1^{er} bilan après un an de remaniement...

Vous l'avez sans doute constaté, votre site web « tencin.net » n'est plus tout à fait le même !

Des modifications en profondeur ont été apportées au site. Il est à noter que la plupart sont invisibles lors de vos visites. Il est cependant impossible ici de vous lister l'ensemble des transformations effectuées qui vont du nettoyage de printemps, à la surveillance accrue en terme de sécurité, aux sauvegardes du site en passant par toutes les évolutions que vous avez aussi pu observer (ajout de nombreux modules et plugins, mise à jour des informations du site, embellissement des pages...).

La version de création du site restant ancienne, les efforts se poursuivront encore pour aboutir à un site plus moderne et encore plus sécurisé.

De plus, afin de satisfaire le plus grand nombre, ce site sera prochainement complété par un portail familial pour vous permettre d'inscrire vos enfants en ligne (cantine, périscolaire...).

Les efforts engagés portent déjà leurs fruits au vu des statistiques de fréquentations du site (voir graphiques ci-dessous).

Il est important également de mentionner que cette refonte du site n'a rien coûté à la commune et a entièrement été gérée en local par vos élus.

N'hésitez pas à nous contacter directement sur ce site web pour toutes questions aux élus ou personnels de mairie.

Nouvel en-tête !

Nouveau fond !

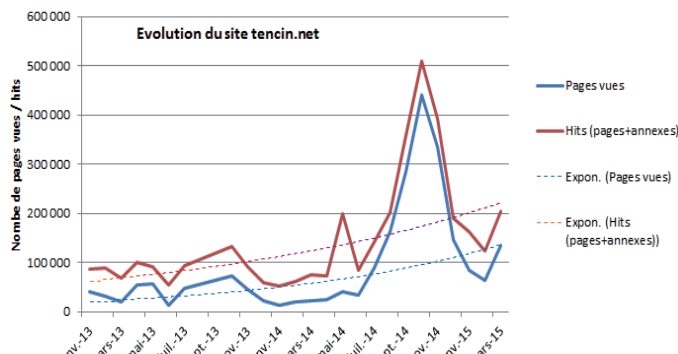
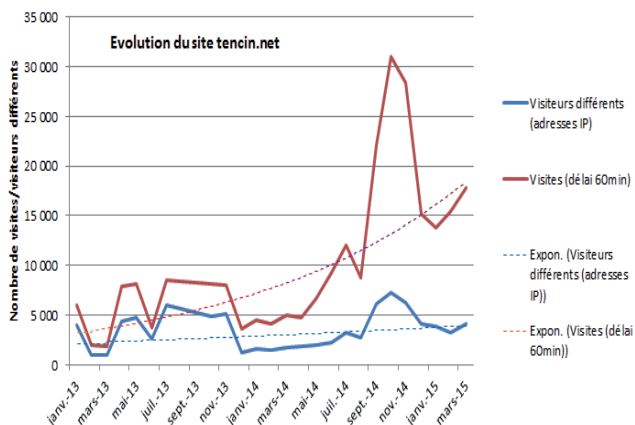
Nouveau menu !

Nouveaux modules !

Nouveau logo !

The screenshot shows the Tencin website interface with several callouts:

- Nouvel en-tête !**: Points to the new header area with a banner image.
- Nouveau fond !**: Points to the new background image of the town.
- Nouveau menu !**: Points to the updated left-hand navigation menu.
- Nouveaux modules !**: Points to the 'Élections départementales' section, which includes a table of results and a pie chart.
- Nouveau logo !**: Points to the new official logo of the commune.



Conseil Municipal des Enfants

La nouvelle équipe du conseil municipal des enfants

Le Conseil municipal des enfants de Tencin a été renouvelé le 21 mars 2015.

24 candidats des classes de CE2, CM1, et CM2 s'étaient présentés pour le scrutin, et tous les élèves de l'école élémentaire pouvaient voter.

3 élèves de chaque section ont été élus, ce qui porte à 9 le nombre de conseillers municipaux.

Les nouveaux élus sont :

Pour les CE2 : Maélie Cand, Alicia De Matos, Fabien Rosset.

Pour les CM1 : Tom Didry, Enzo Gallo, Mattéo Santiago.

Pour les CM2 : Cyrielle Dalbon-Goulaz, Matthieu De Matos, Karla Farrugello.



Le CME à Paris

Les enfants du précédent mandat se sont rendus à Paris le 23 février où ils ont pu visiter l'Assemblée nationale. À cette occasion le député de notre circonscription François Brottes les a reçus et leur a offert un petit apéritif convivial dans son bureau.

Après un repas rapide dans une brasserie, ils ont admiré quelques sites parisiens des bords de Seine lors d'une petite excursion d'une heure en bateau mouche. La promenade s'est terminée par un peu de shopping au pied de la tour Eiffel.

Le mauvais temps de la fin d'après-midi ne leur a pas permis de se rendre sur la Butte Montmartre où une visite du Sacré Cœur était prévue.

La journée s'est achevée par le repas du soir pris dans le quartier des Halles avant de rejoindre la gare par le métro pour prendre le TGV qui les a ramenés à Grenoble.



Conseil municipal



Conseil municipal du 21 octobre 2014

1. Budgets supplémentaires 2014

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre en dépenses /recettes à hauteur de 15 752 € pour la section fonctionnement et à 115 174 € pour la section investissement.

En matière d'eau et d'assainissement, le projet de budget s'équilibre à hauteur 36 551 € pour la section investissement et à 19 267 € pour la section fonctionnement.

Adoption des budgets.

2. Modification statutaire n°8 de la Communauté de communes

Suite à la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et « abattoirs » par la Communauté de communes, les ressources destinées à financer ces missions seront recouvrées par l'instauration par la CCPG d'une taxe à la fiscalité additionnelle.

Validation de la proposition.

3. Exonération de taxe d'aménagement

Proposition d'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin.

Validation de la proposition.

4. Lettres de commande à l'entreprise MIDALI

Remplacement de deux poteaux d'incendie n'étant plus aux normes pour un montant de 6 424,80 €.

Raccordement à l'eau usée et à l'eau potable de la Poste et de la maison Francillard pour un montant de 8 374,20 €.

Tubage du canal du Béal pour un montant de 13 738,80 €.

5. et 6. Plan de financement prévisionnel et contribution

aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour les travaux électriques et France Télécom rue du Clos et RD 523

Concernant les travaux électriques : pour la rue du Clos, le nouveau prix de revient est de 47 526 € pour un financement de 28 669 € et une participation de 18 857 €. Pour la RD 523, ils se montent à 85 149 €, pour le prix de revient, 51 055 € pour le financement et 34 094 € pour

la participation. Les montants concernant France Télécom n'ont pas été modifiés.

Validation du nouveau plan de financement.

7. Convention avec la fourrière automobile du Versoud

Autorisation donnée au maire de signer la convention afin de donner délégation à SDF Salomon pour l'exécution de mise en fourrière des véhicules stationnant abusivement sur la voirie communale.

8. Création de postes pour de nouvelles activités dans le cadre des T.A.P.

Proposition de créer un poste pour l'activité peinture et un poste pour l'activité informatique.

Validation de ces propositions.

9. Divers

- Questionnement sur les stationnements « arrêt minute ».
- Les feux tricolores du carrefour « Grande Terre » étant gérés par le Conseil général, le Conseil municipal demande leur rétablissement et la tenue d'une réunion publique.
- Champignons sur la souche d'un arbre dans le parc à faire enlever.
- Dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre, souhait qu'après le discours officiel, il y ait aussi un mot à propos et en mémoire « des fusillés pour l'exemple ».
- Le panneau d'information qui était sur le pont du Merdaret sera déplacé et installé vers l'école.

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 10 décembre 2014

1. Tarif des prestations communales pour 2015

a. Location des appartements

Pour le logement au-dessus de la Poste : + 0,57 % soit un loyer de 353,75 € au 1^{er} janvier 2015 selon l'indice INSEE de référence des loyers.

Les autres loyers seront révisés à la date anniversaire de leurs baux.

b. Location des garages

La location trimestrielle des garages passe à 51,02 € au 1^{er} janvier 2015 selon l'indice INSEE de référence des loyers.

c. Location de la salle des fêtes

Propositions de tarifs pour les locations : le weekend : 330 €, la demi-journée : 80 €, la journée en semaine : 130 €. Propositions adoptées.

d. Prix du m³ d'eau et du m³ assaini

Proposition de maintien des tarifs de 2014, soit 3,69 €/m³ répartis comme suit : 2,44 €/m³ d'eau plus 1,25 €/m³ pour l'assainissement. Proposition adoptée.

2. Virement de crédits dans le budget principal

Virements effectués pour un montant de 42 689 €.

3. Adhésion à la S.E.M. des P.F.I.

Acquisition d'une action d'un montant de 400 € pour entrer dans le capital de la S.E.M. des P.F.I., permettant aux familles de la commune de bénéficier d'un tarif « communes membres ».

4. Convention commune/CCPG pour la fourniture des repas de la cantine scolaire 2014-2015.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

5. Attribution du marché de travaux pour la réalisation de la liaison routière, route d'Hurtières/allée du Roy.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises MIDALI/STPG pour un montant de 297 046,80 €.

Autorisation donnée au maire de signer ce marché.

6. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe remplaçant à temps non complet

Décision de création d'un poste d'adjoint du patrimoine remplaçant, à temps non complet, à hauteur de 30 heures hebdomadaires dans lequel l'animation pour le temps d'activité périscolaire sera incluse sous forme d'animation culturelle et ludique pendant le congé parental de l'adjoint du patrimoine titulaire du poste.

7. Création de poste pour le ménage de la mairie, du centre aéré et du R.A.M.

Lorsque le personnel sera trouvé, la commune prendra l'arrêté faisant référence à cette création.

8. Maintenance des pompes des stations de pompage et de relevage

Suite à la cessation d'activité de la société assurant la maintenance des pompes, il convient d'avoir recours aux services d'un autre prestataire pour le suivi de ce matériel. La société Occitane d'Environnement propose une prestation à hauteur de 1 500 € HT sur la base de deux interventions par an.

Autorisation donnée au maire de signer ce contrat.

9. Modification statutaire n°9 de la Communauté de communes

Décision de la Communauté de communes de prendre la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques », ainsi que « les activités périscolaires des collègues d'intérêt communautaire ».

Validation de la modification statutaire n° 9 de la communauté de communes concernant ces prises de compétences.

10. Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes.

Validation du rapport.

11. Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Les missions proposées par le Conseil général ne semblant pas concerner la commune, le Conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition d'assistance technique.

12. Convention de délégation de déneigement du hameau de Vautravers à la commune

Autorisation donnée au maire de signer la convention avec le Conseil général qui remboursera la commune à hauteur de 44,70 € HT par passage.

13. Finalisation du plan de financement et contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour les travaux électriques et France Télécom pour l'aménagement Vieille Rue – Tranche 1.

Les travaux électriques sont chiffrés à 62 788 € (au lieu de 63 192 €) et les travaux France Télécom à 22 682 € (au lieu de 35 022 €).

Validation de ce nouveau plan de financement.

14. Avenant à la délibération sur le régime indemnitaire

Suite à la demande du Trésor Public, liste des grades pouvant bénéficier des IHTS et IFTS : adjoint technique 2^e classe, adjoint administratif principal 2^e classe, ATSEM principal 1^{re} classe, ATSEM 1^{re} classe, adjoint du patrimoine 1^{re} classe, rédacteur principal 1^{re} classe. Validation de cette liste.

15. Motion : les fusillés pour l'exemple

Proposition d'une motion afin de réhabiliter ces soldats, motion qui sera adressée au Préfet de l'Isère. Le Conseil municipal valide cette motion.

16. Détermination de nom de rue suite au permis déposé par M. et Mme BALESTER

Cette habitation se situant au bout de l'allée Pré Sec et le long des villas Hermine. L'adresse attribuée est « 1 790, avenue du Grésivaudan – villa Hermine n°14 ».

17. Demande d'emprunts pour les travaux de voirie/réseaux pour les aménagements de la liaison routière entre l'allée du Roy et la route d'Hurtières

235 000 € affectés dans le budget annexe et 150 000 € de crédit relais pour les travaux de voirie/réseaux RD523/rue du Lavoisier, rue du Clos, rue du Béal, somme remboursée dès l'encaissement des subventions se rapportant à cette opération. Validation des deux dossiers.

18. Convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal pour l'école élémentaire

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

19. Subvention à l'association Kickboxing

Montant prévu lors de la décision modificative n°2 du Conseil municipal d'octobre, mais demande d'une délibération spécifique par le Trésor Public.

Validation de l'attribution de la subvention.

20. Désignation d'un représentant à la commission eau et assainissement de la Communauté de communes.

Proposition de désigner le Maire en tant que représentant titulaire et Monsieur MARSEILLE en tant que représentant suppléant. Validation de la proposition.

21. Demande de soutien de la part du SÉDI

Projet débattu lors du prochain Conseil municipal.

Fin de la séance ■

Élections départementales 2015



Résultats du premier tour à Tencin

Nombre d'inscrits	1122	
Nombre de votants	519	46,3 %
Bulletins exprimés	495	93,4 %
Bulletins blancs	15	1,3 %
Bulletins nuls	9	0,8 %

	Nombre de voix	Pourcentage
Union de la Gauche : COHARD Roger, GUESDON Florence	119	24,0%
Front National : LE CAVELIER Patrick, PENNEL Marie-Louise	175	35,4%
Union de la Droite : ENGRAND Christophe, KOHLY Martine	123	24,8%
Divers gauche FERNANDEZ Véronique, GRENIER Jean-Christophe	52	10,5%
Divers gauche : DENIZOT Xavier, GRECO Monique	26	5,3%

Résultats du second tour à Tencin

Nombre d'inscrits	1122	
Nombre de votants	472	42,1%

Bulletins exprimés	421	89,19%
Bulletins blancs	37	7,84%
Bulletins nuls	14	2,97%

	Nombre de voix	Pourcentage
Union de la Gauche : COHARD Roger, GUESDON Florence	178	42,3%
Union de la Droite : ENGRAND Christophe, KOHLY Martine	243	57,7%

Résultats pour le Haut-Grésivaudan

	Nombre de voix	Pourcentage	
Union de la Droite : ENGRAND Christophe, KOHLY Martine	7 438	52,8 %	ÉLUS
Union de la Gauche : COHARD Roger, GUESDON Florence	6 697	47,2 %	

Scolarité

Écoles Bellevue



Une classe supplémentaire en maternelle

Une 5^e classe de maternelle ouvre à la rentrée 2015.

Elle permettra d'accueillir les élèves arrivant sur notre commune. La municipalité, en concertation avec les parents d'élèves et le corps enseignant, a décidé d'installer des blocs modulaires de type "Algeco".

Ces modules comprendront une salle de classe, un dortoir, un sas sanitaire et de rangement d'une surface approximative, respectivement de 54 ; 36 et 18 m².

Ce type d'installation, qui doit respecter les normes handicap et RT 2012, nécessite une autorisation de construction dont les délais d'instruction et de recours sont de 8 mois minimum.

Nous attendons le retour des constructeurs sollicités pour faire notre choix qui interviendra courant avril 2015 et entamer aussitôt les démarches administratives. Le permis de construire pourrait être opérationnel à compter de 2016, soit au plus tôt à partir des vacances de février 2016.

Le projet éducatif de territoire (PEDT)

À l'initiative de la municipalité un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est en cours de réflexion pour la rentrée scolaire 2015. Ce document de référence permettra de créer un lien entre les Temps d'Activités Périscolaires et les projets des écoles maternelle et primaire, tout en renforçant la cohérence et la qualité des animations aux temps périscolaires.

Dans ce cadre, la CAF contribuera au financement des TAP à la condition d'instaurer une tarification sociale pour les familles et de créer un "centre de loisirs sans hébergement".

Enfin le PEDT permettra à la commune de bénéficier des fonds nationaux de pérennisation.

Un comité de pilotage chargé de la rédaction du projet réunit des élus de la mairie, les directrices d'école, les parents d'élèves délégués et une ATSEM.

Par ailleurs, nous recherchons pour le poste de coordination un directeur de centre aéré possédant le BAFD.

LA POSTE

Nouveaux Horaires

Tous les mardis, mercredis,
jeudis et vendredis
de 14h30 à 17h30



RETOUR DU MARCHÉ en Mai

CHAQUE DIMANCHE

sur le parking face à la Mairie
(parking Fofu)



Naissances

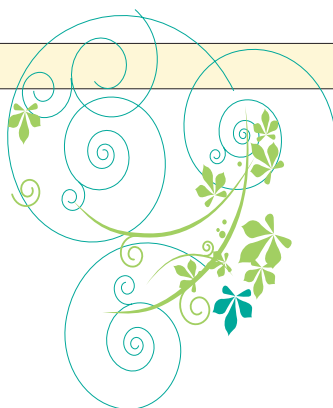
<i>LABEYE Lucas Pascal</i>	<i>le 5 janvier à La Tronche</i>
<i>SEIGLE-BUYAT Amy</i>	<i>le 10 janvier à La Tronche</i>
<i>THUDEROZ Elyna Gabrielle Viviane</i>	<i>le 20 janvier à Saint Martin d'Hères</i>
<i>CARMONA Raphaël Victor</i>	<i>le 21 janvier à Saint Martin d'Hères</i>
<i>GUNDUZ Elyas</i>	<i>le 6 février à La Tronche</i>
<i>MAISONNASSE Alice Rose</i>	<i>le 10 février à La Tronche</i>
<i>URTH Ambre</i>	<i>le 15 février à La Tronche</i>
<i>POËT Hugo Damien Lucas</i>	<i>le 2 mars à Saint Martin d'Hères</i>
<i>TOMASONI Laura</i>	<i>le 20 mars à Saint Martin d'Hères</i>
<i>ZEHR Johanna Maryse Renée Thérèse</i>	<i>le 21 mars à La Tronche</i>
<i>BEITONE Evana Lola</i>	<i>le 21 mars à Saint Martin d'Hères</i>
<i>FARKAS Amelia Annie Pascale</i>	<i>le 5 avril à La Tronche</i>
<i>STEFANELLI Hugo</i>	<i>le 9 avril à La Tronche</i>
<i>de la FOURNIERE Maelle</i>	<i>le 13 avril à Saint Martin d'Hères</i>
<i>DEMANDRE Thomas David Eric</i>	<i>le 22 avril à Saint Martin d'Hères</i>
<i>GAMACHO Stacy Michèle Catherine</i>	<i>le 29 avril à Saint Martin d'Hères</i>
<i>NEZEREAU Maëlle Fabienne Chantal</i>	<i>le 4 mai à Saint Martin d'Hères</i>
<i>HENRIOUX Eléna Sylviane Florence</i>	<i>le 21 mai à La Tronche</i>
<i>BURZOMATO Melvin</i>	<i>le 23 mai à Échirolles</i>
<i>QUERCIA Charles Aldo Yves</i>	<i>le 7 juin à Échirolles</i>
<i>AUGELLO Mattéo Angelo Victor</i>	<i>le 29 juin à Saint Martin d'Hères</i>
<i>BURCKLE Raphaël Pierre Philippe</i>	<i>le 10 juillet à Grenoble</i>
<i>ARNAUD Joachim Gabriel</i>	<i>le 12 juillet à Tencin</i>
<i>MARZOCCA Kelio</i>	<i>le 12 juillet à Saint Martin d'Hères</i>
<i>LEMAIRE Lohan Lucas</i>	<i>le 17 juillet à Saint Martin d'Hères</i>
<i>MARIANI Mathieu Richard Pierre</i>	<i>le 4 septembre à La Tronche</i>
<i>HERVEUX Timéo Maurice</i>	<i>le 17 octobre à La Tronche</i>
<i>GHIOTTI Matthew Raymond Bernard</i>	<i>le 20 octobre à Grenoble</i>
<i>DUC Maxime Alain Jacques</i>	<i>le 23 octobre à La Tronche</i>
<i>CUREAU WEISS Edouard Charles Louis</i>	<i>le 24 octobre à La Tronche</i>
<i>MARSAULT Pablo Miguel Juan</i>	<i>le 26 octobre à La Tronche</i>
<i>LIZOT Livia Coline</i>	<i>le 1er novembre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>ROBERT Isaac</i>	<i>le 21 novembre à La Tronche</i>
<i>SARLIN Elliott Marcel</i>	<i>le 12 décembre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>BALLESTER Eléanore Rachel</i>	<i>le 14 décembre à La Tronche</i>
<i>CHERUZEL Tiago</i>	<i>le 27 décembre à La Tronche</i>

Mariages

<i>PAILLAS Julien Florian et GUILLERMARD Valérie Marie Dominique</i>	<i>le 7 juin</i>
<i>MIGNON Frédéric Bernard et DAVID Sandra Myriam</i>	<i>le 7 juin</i>
<i>COMBES Chantal Marie-Jean Béatrice et DECAIX Christine Marcelle</i>	<i>le 14 juin</i>
<i>GALLO Patrick et MARCHANDISE Patricia</i>	<i>le 28 juin</i>
<i>MARTINET Gilbert Jean André et PIN Françoise Anne-Marie</i>	<i>le 12 juillet</i>
<i>GREZE Jules et BODIOU-HARDY Chloé</i>	<i>le 16 août</i>
<i>AVONS-BARIOT Christian et FERRERO Isabelle Alice</i>	<i>le 27 septembre</i>
<i>LABEYE Michaël Yann et BERTRAND Stéphanie</i>	<i>le 4 octobre</i>
<i>de la FOURNIERE Franck Jean et CLEMENT Coralie</i>	<i>le 15 novembre</i>
<i>CANARD Julien Hervé et QUANTIN Lauriane Marie</i>	<i>à Seyssinet-Pariset</i>
<i>DUSSART Romain et RONDEAU Aurélie Christiane Yvonne</i>	<i>31 mai 2014 à Saint-Pancrasse</i>
<i>HECHT Christopher Michel et PRAMOTTON Elodie</i>	<i>à Saint-Pierre-d'Allevard</i>
<i>GUILLOT Nicolas William et CHABERT Julie Marie</i>	<i>à Montbrison (Loire)</i>
<i>CHAUMELLE Eric Guillaume et MOREAU Danièle</i>	<i>à Vieux-Ruffec (Charente)</i>
<i>METAYER Cédric Jean-Louis Maurice et DESMOULINS Charline</i>	<i>à Saint-Martin-d'Uriage</i>
<i>ARDITO Nicolas Cyrille et CARMINATI Delphine</i>	<i>à Saint-Égrève</i>
<i>TAHIRI Monsef et BILLON Sarah Maria Rose</i>	<i>à Marrakech (Maroc)</i>

Décès

<i>MASTROMAURO Pascal</i>	<i>le 18 juin à La Tronche</i>
<i>MICOUD Michel Emile Joseph</i>	<i>le 26 juillet à La Tronche</i>
<i>BOUCLIER Veuve PETIT Marinette Erneste Francine</i>	<i>le 19 août à St-Martin-d'Hères</i>
<i>BOUDIN William Gaëtan Gérard</i>	<i>le 2 septembre à Le Champ-près-Frogès</i>
<i>DRILLAT Veuve MAZET Raymonde Laure Marie Charlotte</i>	<i>le 15 septembre à Tencin</i>
<i>COMMATTEO Veuve FEY Giovannina</i>	<i>le 15 décembre à Tencin</i>
<i>SISOIX Franck</i>	<i>le 2 mai à Belley (Ain)</i>
<i>PIERRE-BES Suzanne Andrée</i>	<i>le 9 mai à La Tronche</i>
<i>VIGNON Aimé</i>	<i>le 19 octobre à La Tronche</i>



Le budget 2015

Le budget communal se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement dont relève le financement des services nécessaires aux habitants ;
- la section d'investissement consacrée à l'amélioration des structures municipales et du cadre de vie.

Chaque section doit être présentée à l'équilibre : les dépenses doivent être égales aux recettes.

Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil autorise le Maire à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet, à qui ce budget est obligatoirement transmis.

Le contexte politique

Comme toutes les communes, Tencin est largement et injustement sollicitée pour rétablir les comptes publics de l'État, à travers des baisses drastiques de dotations :

Largement, car après un pic de 131,46 euros par habitant en 2008, les dotations de l'État(*) ont diminué au fil des ans pour atteindre 91,50 €/habitant en 2015. Soit, pour cette année, un manque à gagner de 65 937 €.

Injustement, car ce ne sont pas les dotations versées aux collectivités locales, juste compensation des services qu'elles assument à la place de l'État, qui sont la cause des déficits publics. Mais bien plutôt la nécessité de financer

les cadeaux fiscaux de 40 milliards d'euros aux entreprises (CICE + Pacte de responsabilité) dont le seul effet à ce jour est l'augmentation du chômage pour les salariés et l'explosion des dividendes pour les actionnaires (+ 30 % en 2014). À cela il faut ajouter d'autres prélèvements comme le fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), le financement des activités périscolaires (TAP) et la hausse de la TVA.

C'est dans ce contexte budgétaire, qui nous place devant une équation particulièrement difficile à résoudre avec une baisse de recettes de plus de 100 000 €, que l'équipe municipale et le service financier ont travaillé afin d'équilibrer le budget 2015 sans avoir recours à la pression fiscale.

- En poursuivant les économies de gestion : baisse des charges à caractère général et maîtrise des charges de personnel.
- En réfléchissant sur l'adaptation du patrimoine communal, notamment par la recherche d'économies d'énergie.
- En préservant les aides et subventions apportées aux secteurs de l'éducation, de la cohésion sociale et des associations.

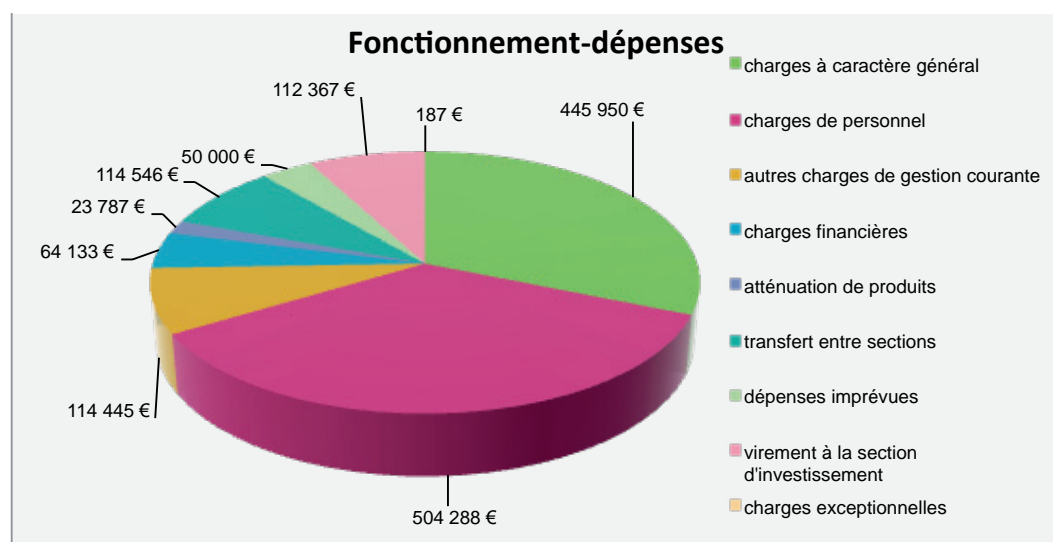
(*) Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale. Voir par le lien suivant : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Finances-locales/Dotation-Globale-de-Fonctionnement>

Le budget primitif de fonctionnement 2015

Le budget primitif 2015 de fonctionnement se caractérise par une hausse très faible de 0,4 % par rapport au budget primitif précédent : 1 429 703 € au lieu de 1 423 990 €. (en 2014 la hausse était de 7 %).

» Dépenses de fonctionnement

(voir schéma ci-contre)



1))) Pour les charges à caractère général, on observe une diminution de 2,9 % par rapport à 2014 (+ 10 % en 2014). En raison essentiellement des postes suivants :

- Énergie-électricité : - 2 106 €, du fait de modification de contrats revus à la baisse.
- Fournitures d'entretien et fournitures administratives : - 3 200 €.
- Maintenance : - 4 332 €.
- Honoraires : - 6 200 €.

2))) Pour les charges de personnel une baisse de 7,6 % (+ 13 % sur l'exercice précédent). Il s'agit pour l'essentiel de l'absence d'un salarié titulaire.

3))) Pour les charges de gestion courante une baisse de 11 % (augmentation de 17 % lors de l'exercice précédent)

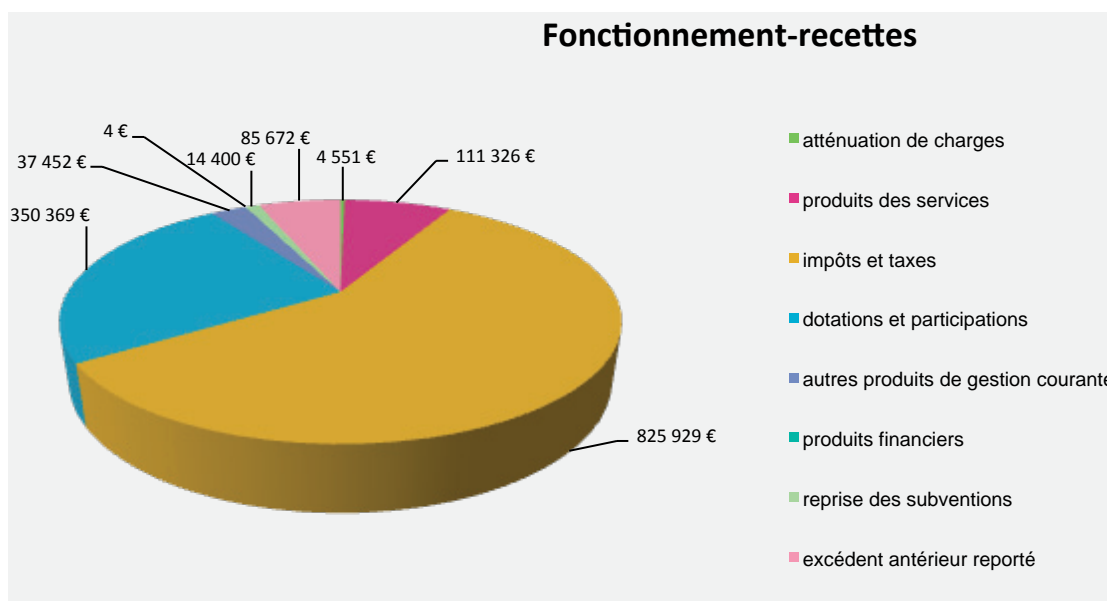
due pour l'essentiel à la non reconduction d'un versement du budget principal au budget eau et assainissement et à une baisse de 9,4 % des subventions aux associations (en raison de la disparition de certaines associations).

4))) Enfin il faut relever des charges financières en augmentation de 29 % (+14 350 € par rapport à 2014) qui correspondent aux intérêts de l'emprunt contracté en 2014 pour faire face aux travaux de la RD 523.

Le remboursement du capital des emprunts augmente aussi mécaniquement de 30 558 € pour les mêmes raisons.

À la différence de 2014, nous avons mis en réserve la somme de 50 000 € pour le budget supplémentaire de l'automne 2015 destinée à faire face à des dépenses imprévues sur l'exercice.

))) Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement équilibrent la légère hausse des dépenses de fonctionnement malgré le contexte fiscal défavorable aux collectivités locales.

1))) Une hausse nécessaire des produits de service : + 14 %, due essentiellement à l'augmentation des recettes de la cantine.

2))) Une augmentation globale de 3 % du rendement des impôts et taxes (+ 24 448 €) due pour l'essentiel à l'augmentation des bases de la fiscalité des ménages (+ 8%). Augmentation dont l'effet est atténué par une

baisse de la dotation de solidarité communautaire du Grésivaudan (- 8 958 €).

3))) Une baisse sensible des dotations et participations de 18,6 % qui s'explique par l'effet conjugué :

- d'une baisse des dotations d'État (DGF, DSR) par rapport au produit attendu, compte tenu de l'augmentation de la population DGF (voir ci-avant le « contexte politique »).
- d'une moindre contribution des subventions (pour la construction de logements sociaux) de la Communauté de communes à ce budget, certaines ayant été perçues en 2014.

Remarques sur le budget primitif d'investissement 2015

Le budget d'investissement est en baisse sensible (- 39 %). Il se situe à un niveau inférieur à la moyenne des 7 années précédentes avec 1 254 043 € (moyenne de 1 671 000 €).

Il faut y voir l'un des effets des baisses de dotations évoquées plus haut qui ne permettent plus un autofinancement suffisant pour augmenter davantage les investissements.

Les infrastructures communales seront créées ou renouvelées plus lentement et par conséquent l'activité des entreprises en sera d'autant diminuée et l'emploi impacté. D'autant plus que ce sont nos collectivités locales qui assurent 70 % de l'investissement public.

« La ponction insoutenable sur les collectivités locales (28 milliards d'ici 2017) à laquelle s'ajoutent l'augmentation mécanique du coût de la fonction publique territoriale décidée unilatéralement par l'État (revalorisation des catégories C, augmentation des taux de cotisations retraite...) et la prolifération de normes nouvelles coûteuses qui s'ajoutent année après année expliquent cette chute qui risque de s'amplifier considérablement en 2015 et dans les années à venir. Aussi, se réjouir de la chute de l'investissement local pour contenir d'un point de vue comptable les déficits des autres responsables de la dépense publique est une erreur économique et sociale majeure. » (*)

Toutefois, le budget d'investissement inclut des opérations qui sont la continuation de celles qui étaient programmées l'année précédente comme :

- la fin des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'avenue du Grésivaudan synchronisés avec les travaux d'eau et d'assainissement, notamment la rue du lavoir ;
- les travaux du cimetière ;
- la clôture des jardins familiaux ;
- les travaux de raccordement de la route d'Hurtières au rond-point sud.

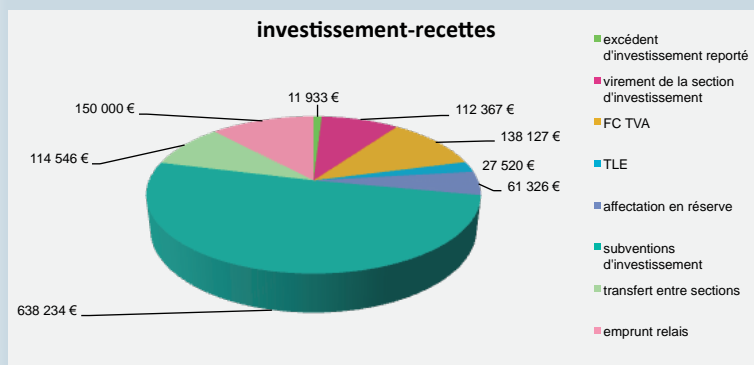
D'autres projets démarrent :

- remplacement de la chaudière de l'espace culturel,
- mobilier de la nouvelle classe de l'école maternelle,
- enfouissement des réseaux et éclairage Vieille rue,
- aide au ravalement des façades avenue du Grésivaudan,
- travaux de restauration de l'église,
- travaux d'aménagement de l'entrée du parc de la mairie.

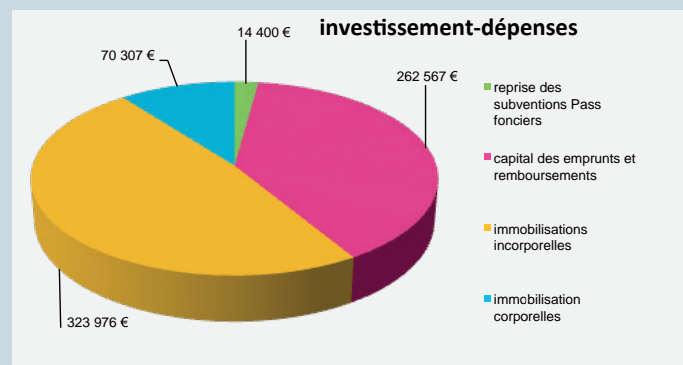
(*) Communiqué de l'Association des Maires de France :

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=13315&TYPE_ACTU=

» Budget d'investissement-recettes



» Budget d'investissement-dépenses



Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2014

Avec une année budgétaire de recul, nous pouvons présenter un état du budget 2014 tel qu'il a été réalisé.

» Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2014

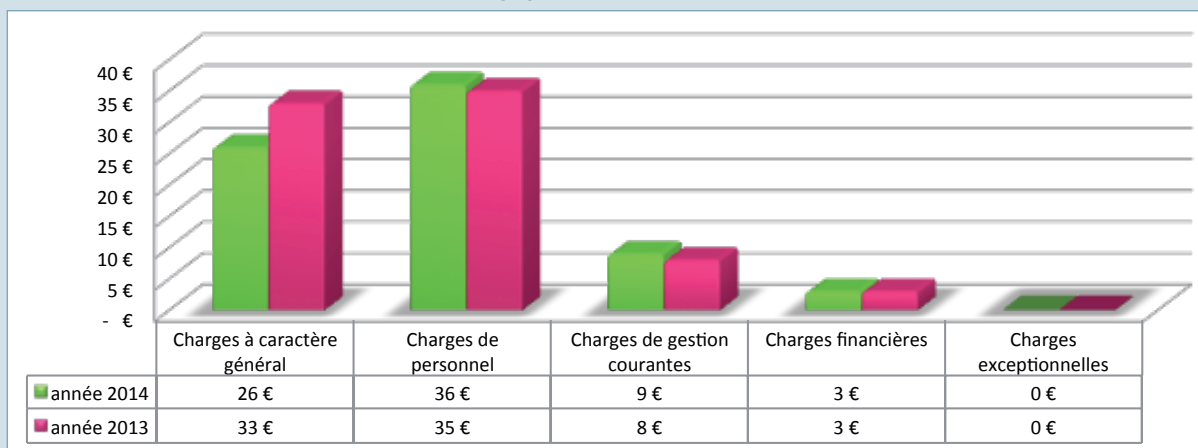
Charges à caractère général	81 %
Charges de personnel	94 %
Charges de gestion courante	36 %
Charges financières	100 %
Charges exceptionnelles	0 %

En 2014, on retiendra un niveau exceptionnel de notre capacité d'autofinancement ou d'épargne ainsi qu'une hausse de notre endettement (budget général) suite aux emprunts contractés pour assurer les travaux de sécurisation de voirie de la RD 523 (en € par habitant) :

2008 : 1832€	2011 : 1135 €	2013 : 947 €
2009 : 1340 €	2012 : 1029 €	2014 : 1171 €
2010 : 1257€		

» Destination des sommes dépensées

En 2014, avec 100 €, la commune a dégagé 26 € (18 € en 2013) d'autofinancement et dépensé :



Perspectives

Le 8 avril 2014, au lendemain des élections municipales, le premier ministre, Manuel Valls, annonçait les coupes budgétaires qui doivent se poursuivre jusqu'en 2017. C'est mettre de fait les maires dans l'impossibilité de respecter un programme sur la base duquel ils viennent d'être élus, ce qui pose un grave problème de démocratie.

Cette situation financière nous incite à être prévoyants et raisonnables. Ainsi la maîtrise des charges de fonctionnement sera poursuivie, mais nous refusons que cela se fasse au prix d'une dégradation des services rendus à la population. De même l'augmentation de la fiscalité locale ne devra être

envisagée qu'en dernier recours et ne pas peser sur les ménages les plus modestes qui subissent plus durement la crise.

Nous devons surveiller attentivement l'évolution de notre capacité d'autofinancement qui malheureusement devrait être amputée dès l'an prochain par la poursuite des baisses des dotations. C'est donc le rythme des investissements qui subira le premier les effets de ces politiques d'austérité, nous obligeant à des choix mesurés et recentrés sur les compétences « incontournables » de notre commune : écoles, poursuite de la sécurisation et de l'aménagement des voiries, préservation et mise en valeur de notre patrimoine.

Urbanisme

Ravalement de façades

La commune de Tencin va prochainement mettre en place un programme d'aide concernant les travaux de ravalement de façades sur une partie du territoire communal.

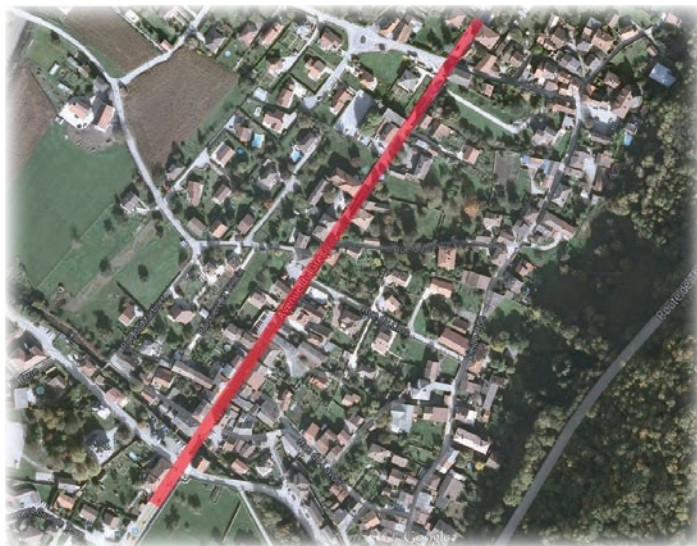
Les propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux de ravalement de façades peuvent bénéficier de conseils techniques et d'aides financières et cela sans conditions de ressources, sous réserve d'être dans le périmètre de l'opération. Ils seront accompagnés dans leurs démarches par une architecte depuis le choix des teintes jusqu'à la réception des travaux.

Comment procéder

1. Les propriétaires doivent vérifier que leur bien est situé dans le périmètre de l'opération.
2. Ils prennent ensuite rendez-vous avec l'architecte coloriste chargée du suivi de la campagne pour définir la technique de ravalement la plus appropriée et les coloris précis des façades. Pour cela, téléphoner en mairie (04 76 71 36 14) ou à l'architecte (04 76 12 11 37).
3. Avec la fiche de prescription établie avec l'architecte, les propriétaires pourront consulter les entreprises de leur choix.
4. La suite des démarches sera présentée à l'occasion de cette première visite.



Exemple de façade rénovée à Villard-Bonnot.



Contact : Madame Emmanuelle COURIER-JOLY
Architecte coloriste au Pact de l'Isère
Téléphone : 04 76 12 11 37



Embellissement du village

Dans le cadre de l'embellissement du village, la municipalité étudie un projet de réaménagement du vieux village comprenant la place de l'abbé Calès, la Vieille rue, la rue de l'Église et la rue du Cèdre.

Ce projet aura pour but de mettre en valeur la place de l'église avec son tilleul et sa fontaine et de donner aux rues précitées un meilleur partage de la voirie entre les piétons et les automobilistes, tout en essayant de leur redonner le cachet « ancien » qui leur fait défaut par endroit.

Le maire et les infractions aux règles d'urbanisme

Les infractions aux règles d'urbanisme sont définies pour l'essentiel par l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de toute exécution de travaux ou d'utilisation de sol en méconnaissance des obligations imposées par le code de l'urbanisme.

- Construction sans permis de construire ou déclaration préalable.
- Non respect du Plan Local d'Urbanisme.
- Absence d'autorisation prévue pour des travaux sur des immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique, d'un site ou édifice classé ou inscrit (exemple le château de TENCIN).

Ces infractions sont des délits.

Le maire est tenu, lorsqu'il a connaissance d'une infraction en matière d'urbanisme, d'en faire dresser procès verbal et d'en transmettre copie au Procureur de la République **qui décidera seul de l'opportunité des poursuites.**

Lorsque ce procès verbal a été établi, le maire a le pouvoir d'ordonner l'interruption des travaux. Le maire agit alors pour le compte de l'État.

Dans le cas particulier de l'installation sans autorisation de mobil-homes et de caravanes sur un terrain privé route du Lac entre la rue des Béalières et le Pont de Tencin :

- un premier procès verbal de constatations a été établi le 14 octobre 2014 et un arrêté interruptif de travaux a été notifié aux contrevenants. Ces deux documents ont été aussitôt transmis à Monsieur le Procureur de la République **seul habilité à engager des poursuites.** Ce procès verbal a également été transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère.
- Un deuxième procès verbal de constatations – lors de la construction de trois abris de jardin et d'un poulailler – a été rédigé et transmis à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Procureur de la République le 23 février 2015 pour être joint à la procédure en cours.
- Un troisième procès verbal de constatations – pour l'installation des trois mobil-homes – a également été transmis à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Procureur de la République le 17 mars 2015 pour être joint à l'enquête en cours.

En Bref

TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin a été votée lors du Conseil municipal du 21 octobre 2014. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

PLU

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté. Sa durée est évaluée de 2 à 3 ans. La population est invitée à adresser par courrier toutes demandes relatives à ses parcelles afin qu'elles soient examinées pendant la phase d'étude.

À l'issue de cette phase d'étude, une enquête publique sera organisée au cours de laquelle les intéressés pourront rencontrer le commissaire enquêteur afin d'exposer leurs demandes avant les conclusions finales. L'information en sera donnée sur le panneau lumineux, à la grille de la mairie et dans le Dauphiné Libéré.

AUJOURD'HUI PLUS QUE PAR LE PASSÉ, LE PATRIMOINE RURAL A BESOIN DE TOUTE NOTRE ATTENTION. LIÉS À L'EAU, STRUCTURANT LE PAYSAGE, PARTICIPANT DE LA VIE DES VILLAGES, RAPPELANT LES ANCIENS PRIVILÈGES OU EXPRIMANT DES CROYANCES, LES ÉLÉMENTS QUI LE COMPOSENT ONT SOUVENT PERDU LEUR SIGNIFICATION EN MÊME TEMPS QUE LEUR UTILITÉ. QUELS SONT CES TÉMOINS MUETS QUE NOUS ONT LÉGUÉS LES GÉNÉRATIONS PASSÉES ?

Timbres fiscaux pour les passeports

Vous souhaitez faire ou refaire votre passeport, et vous avez besoin de timbres fiscaux ?

Vous pouvez dès aujourd'hui les acheter directement via le site Internet www.timbres.impots.gouv.fr.

Comment ça marche ? Une fois le paiement effectué en ligne par le biais de votre carte bancaire, le site vous délivre les références d'un timbre fiscal électronique sous la forme d'un flash-code ou d'un numéro à 16 chiffres, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par mail ou SMS.

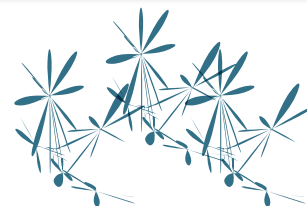
Ces références seront à préciser dans les dossiers de demande de passeport déposé dans les mairies agréées, telles que les mairies de Domène ou Alleverd (mairies les plus proches de la commune de Tencin).

Toutefois si vous ne souhaitez pas acheter vos timbres fiscaux via le site Internet, vous avez toujours la possibilité de les acheter en version papier dans les centres des finances publiques et buralistes agréés.

Carte nationale d'identité sécurisée

Les formulaires de demande pour l'obtention de la carte nationale d'identité sécurisée se déposent en mairie.

Le délai d'obtention de cette carte est d'environ un mois après le dépôt du formulaire en mairie, il peut toutefois survenir que les services de l'État demandent des pièces complémentaires au dossier, ce qui peut rallonger le délai d'obtention.



Retraite et déclaration de revenus

Par mesure de simplification administrative, à partir de cette année, la Carsat Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier.

Retraite et déclaration de revenus : une démarche simplifiée

Les retraités effectuent tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de leur retraite.

Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie.

Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur le site www.lassuranceretraite.fr (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix 0 (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

Consulter son montant à déclarer en ligne : comment ça marche ?

1. Connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr.
2. Créez votre espace retraite personnel (en cliquant sur "je crée mon espace personnel" et en vous laissant guider) ou accédez directement à votre compte.
3. Une fois dans votre espace personnel, cliquez sur "Je souhaite consulter le montant déclaré à l'administration fiscale". Vous pouvez alors visualiser le montant, le télécharger et si nécessaire l'imprimer.

L'Assurance Retraite propose de nombreux services en ligne gratuits et sécurisés à l'ensemble de ses assurés (actifs ou retraités) afin d'effectuer rapidement et simplement leurs démarches à distance.

Pour plus d'informations et pour accéder à l'offre de services Internet, rendez-vous sur www.lassuranceretraite.fr.

Contacts presse

Adresse Mail : presse@cnav.fr
 Frédérique Garlaud: 06.29.70.20.21
 Virginie Rault: 01.55.45.51.34
 Philippe Bainville: 01.55.45.88.93

Ma ligne 6200 j'y tiens !

Le collectif (*) contre la suppression de la ligne 6200 ne baisse pas la garde !

À l'ordre du jour de la réunion du 1^{er} avril dernier, les axes de réflexion et d'action pour les semaines à venir étaient les suivants :

- contacter le Département nouvellement élu pour défendre le maintien de la ligne 6200 dans sa version actuelle : accès à l'agglomération sans correspondance et service le dimanche ;
- avec le Département encore, collaborer au travail d'ajustement des horaires des services de l'Express 2. Des dessertes pourraient s'intercaler entre celles de la ligne 6200 pour un service optimal ;
- poursuivre le travail engagé avec la Communauté de communes pour l'amélioration des dessertes dans le cadre de la restructuration du réseau du Grésivaudan actuellement à l'étude (G62).



Le collectif de défense et de promotion des transports collectifs est ouvert à toutes les volontés citoyennes soucieuses d'un service public des transports adapté aux besoins des usagers de la rive gauche, notamment entre Goncelin et Le Champ près Froges.

Pour nous rejoindre ou pour avoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie de Tencin au 04 76 71 36 14.

(*) Ce collectif est constitué d'usagers des lignes 6200/Express2 et d'élus des communes de Le Champ près Froges, La Pierre et Tencin.



Établissement public de lutte contre les moustiques et de gestion des zones humides

La démoustication l'affaire de chacun

Les moustiques pouvant entraîner des nuisances importantes, un service de démoustication est chargé d'intervenir sur votre territoire.

Cette mission de service public, financée par votre commune et le Conseil départemental, est conduite par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD).

Avant d'être des moustiques adultes, que nous connaissons tous pour leur pique, ces insectes se développent sous forme de larve dans l'eau. Tout récipient contenant de l'eau, même propre, peut permettre le développement des larves. C'est donc à ce stade que la lutte est la plus efficace car elle ne concerne que des collections d'eau de petite taille, facilement repérables et pour l'essentiel, situées autour des habitations. L'implication et la vigilance de chacun sont donc nécessaires. En supprimant ces points d'eau autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte et de développement larvaire et donc la prolifération des moustiques.

Vous pouvez contribuer à éviter cette prolifération en adoptant les gestes de prévention suivants :

- enlever tous les objets dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de recueils d'eau,
- supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs, ou les remplir avec du sable,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles couvertes par une grille...),
- couvrir de façon hermétique les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur notre site internet :

www.eid-rhonealpes.com

Des préventeurs moustiques détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur peuvent également se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que l'efficacité de ce service dépend de la coopération de tous.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EIRAD, 31 chemin des Prés de la Tour-73310 Chindrieux.

Téléphone : 04 79 54 21 58.

Une version électronique est également disponible à l'adresse suivante :

<http://www.eid-rhonealpes.com/telechargement.htm>



CINÉTOILES



**Vendredi 3 juillet dans le parc de la mairie.
Espace culturel en cas de pluie.**

Minuscule - La vallée des fourmis perdues". Film d'animation de Thomas Szabo et Hélène Giraud. Dans une paisible forêt, les reliefs d'un pique-nique déclenchent une guerre sans merci entre deux bandes rivales de fourmis convoitant le même butin: une boîte de sucres ! C'est dans cette tourmente qu'une jeune coccinelle va se lier d'amitié avec une fourmi noire et l'aider à sauver son peuple des terribles fourmis rouges...

Durée 1h29.

Mon village, mon Grésivaudan

La Communauté de communes organise, à partir de ce printemps, son 1^{er} concours photos sur le thème principal "Mon village, mon Grésivaudan".

Du 1^{er} juin au 30 septembre partez à la [re]découverte du territoire et capturez les instants magiques ou les lieux insolites/typiques du Grésivaudan.

Les catégories :

- générale
- - de 18 ans,
- concours d'auteurs (série de 5 photos exprimant une histoire, une suite cohérente).

Proposez vos plus belles prises de vue en vous inspirant des thèmes suivants :

Trois thèmes au choix :

- le patrimoine
- les habitants
- la nature

Vous pouvez participer à un seul thème, comme aux trois thèmes !

Vous pouvez travailler en argentique, en numérique, seul ou par équipe de quatre maximum. Pour plus d'informations : www.le-gresivaudan.fr/-Actualites



Le coup de cœur de la bibliothèque



Depuis novembre 2014, la bibliothèque propose au prêt une sélection de films, séries, documentaires et animations DVD.

Le coup de cœur de la bibliothèque est le film *Hugo Cabret* de Martin Scorsese. Avec Asa Butterfield, Sacha Baron Cohen, Ben Kingsley, Jude Law. Dès 6 ans.

Résumé : Hugo Cabret, 12 ans, est orphelin. Son oncle, qui l'hébergeait dans les combles de la gare parisienne dont il règle les horloges, a disparu. Depuis, Hugo se cache de peur de finir dans un orphelinat. Le jeune garçon n'a qu'un but : finir de réparer l'automate que son père avait rapporté un jour. Il est persuadé que la machine cassée a un important message à lui délivrer. Un vieux marchand de jouets qui tient une boutique dans la gare a peut-être la solution. Aidé par sa petite fille, Isabelle, Hugo va tenter de découvrir le secret qui peut lier l'automate au mystérieux passé du vieil homme, qui n'est autre que Georges Méliès.

Retrouvez l'ensemble des nouveautés et des coups de cœur sur le site de la bibliothèque : <http://www.bmtencin.cassioweb.com/>



Au jour le jour

Repas des anciens 17 janvier 2015

Les repas des anciens, organisé par le CCAS de Tencin, s'est déroulé à La Pierre dans la salle des fêtes. Ambiance assurée !



PUB...

Ambulances des Alpes
Ambulances 04 76 40 18 30 VSL
3, rue Jacques Brel
Zone Artisanale le Pré Roux
38190 Froges

Tout transport médical
Conventionné CPAM
Tiers payant
Urgences
Dialyses
Chimiothérapie
Rééducation
Rapatriement sanitaire

Pontcharra
Allevard
Le Touvet
Goncelin
Crolles
Froges

© Association Centre de soins - Bristol - 04 76 40 18 30



Au jour le jour

Foire au boudin 8 février 2015

Il fallait venir très tôt ce dimanche matin pour pouvoir se régaler des boudins et charcuterie artisanale présentés par les producteurs locaux.



Soirée Jeux de Société

Le 28 février à la Maison des Associations

Cette soirée organisée par l'association 1,2,3, Bouge est un rendez-vous incontournable pour les passionnés de jeux de société.



Soirée années 80

le 7 mars 2015

Cette soirée déguisée, très réussie, a été organisée par le tout jeune Comité des fêtes de Tencin.



Le carnaval dans tous ses états

le 20 mars 2015

Les enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires ...



Les enfants des écoles ont réalisé ce superbe couple Monsieur et Madame Carnaval

vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Vente de plantes et aromates le 10 mai,

organisé par le Sous des Écoles sur le parking Fofu.

Jeux interquartiers le 14 juin

Parc de la Mairie à partir de 13h30.

Kermesse de l'école le 20 juin

de 11h à 17h Parc de la Mairie.

Fête de la Musique le 20 juin

Soirée musique et scène ouverte. Pour participer, inscription à la mairie au 04 76 71 36 14.

Cinétoiles le 3 juillet

Le 3 juillet : Cinétoiles, projection du film d'animation « Minuscule » au parc de la mairie à la tombée de la nuit. Pique-nique partagé à partir de 20h. Espace culturel en cas de pluie.

Bal populaire le 13 juillet

Le 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire devant les écoles maternelle et primaire Bellevue.



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
 - Catherine Chambon : sur rendez-vous,
 - Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
 - France Denans : sur rendez-vous,
 - Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- ou en prenant rendez-vous à la mairie :
- Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 15h
 - Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
 - Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 4, Avril 2015